

# PROGRAMME DE FORMATION

## BP Photovoltaïque – 14 h

<p><b>Objectif pédagogique</b></p>	<p><b>Rappel réglementaire :</b> Art R4544-10 du code du travail</p> <p><i>Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.</i></p> <p><i>Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.</i></p> <p><i>L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.</i></p> <p><i>L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.</i></p> <p><i>Tout travailleur habilité au titre du présent article bénéficie d'un suivi individuel renforcé prévu aux articles R. 4624-22 à R. 4624-28 en application du II de l'article R. 4624-23.</i></p> <p><b>FORMATION INITIALE</b></p> <p>Entretenir une installation électrique en toute sécurité (NF C15-100)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et câbler des montages électriques usuels, photovoltaïque</li> <li>• Assurer la maintenance élémentaire et courante des installations électriques Basse tension et Très Basse tension</li> <li>• Préparation à l'habilitation électrique BP suivant la norme NFC18-510-A1</li> <li>• Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT</li> <li>• Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux interventions générales effectuées sur des installations photovoltaïques</li> <li>• Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : BR photovoltaïque et H0</li> <li>• Entretenir une installation électrique en toute sécurité (NF C15-100)</li> </ul>
<p><b>Public concerné</b></p>	<p>Toutes personnes salariées devant effectuer des travaux d'ordre non électrique /électrique dans les locaux électriques ou en zone de voisinage.</p>
<p><b>Prérequis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir lire, écrire et comprendre le français</li> <li>- être capable de lire et de comprendre les instructions de sécurité.</li> <li>- Être apte au travail de son activité professionnelle</li> <li>- Avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordres électriques concernées</li> </ul>
<p><b>Modalité d'admission</b></p>	<p>Admission sur dossier</p>
<p><b>Programme de formation détaillé</b></p>	<p><b>Selon la norme NF C18-510-A1</b></p> <p><b>L'opérateur habilité BP peut :</b></p> <p>Dans le cadre de l'installation initiale d'une chaîne photovoltaïque du domaine BT :Procéder au montage et démontage de connecteurs débroschables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à la manipulation de modules photovoltaïques</li> <li>• Opérer en toute sécurité sur tout ou partie d'une chaîne de montage photovoltaïque</li> <li>• Réaliser la connexion des modules photovoltaïques d'une même chaîne PV à l'aide de connecteurs débroschables, à l'exclusion du raccordement de la chaîne à une boîte de jonction.</li> </ul>

	<p><b>Programme de la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rappel des notions de base en électricité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution de la matière</li> <li>- Les matériaux</li> <li>- Valeurs caractérisant l'électricité</li> <li>- La loi d'Ohm</li> <li>- La puissance</li> <li>- Les appareils de mesure</li> <li>- Le courant domestique (alternatif, réseau triphasé)</li> </ul> </li> <li>• <b>La prévention des risques électriques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistique sur les accidents d'origine électrique</li> <li>- Les différents risques d'origine électrique</li> <li>- Les moyens de protection</li> </ul> </li> <li>• <b>Installations électriques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et distribution de l'énergie électrique, alimentation autonome, groupes électrogènes etc.</li> <li>- Technologie et caractéristiques des appareils constituant un réseau BT (NF-C 15 100)</li> </ul> </li> <li>• <b>Sécurité électrique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle et régime du neutre</li> <li>- Indices de protections (IP)</li> <li>- Prise de terre et protection différentielle</li> <li>- Sécurité dans l'utilisation du matériel électroportatif (classes de protection)</li> </ul> </li> <li>• <b>Structure de la norme NF C18-510</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définitions</li> <li>- Les titres d'habilitation</li> <li>- Les domaines de tension</li> <li>- Les différentes zones d'environnement</li> </ul> </li> <li>• <b>Module exécutant de travaux d'ordre non électrique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer la zone de travail qui lui a été définie.</li> <li>- Appliquer les prescriptions.</li> <li>- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.</li> </ul> </li> <li>• <b>Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notions de secourisme Alerter, Examiner, Secourir, (RCP, PLS...)</li> <li>- Incendie sur les réseaux ou sur les équipements</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Module spécifique BP Photovoltaïque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nommer les acteurs concernés par les OPERATIONS</li> <li>• Nommer les limites de l'habilitation BP (Autorisation et interdits, etc.).</li> <li>• Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque.</li> <li>• Connaître les mesures de prévention à appliquer en cas de détérioration d'un isolant sur une chaîne PV lors de la pose de modules photovoltaïques.</li> <li>• Décrire les séquences pour l'interconnexion en série des modules photovoltaïques protégés (code IP2X).</li> </ul>
Validation de la formation	<p><b>Evaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation théorique et pratique seront organisées en fin de formation afin de valider les acquis des stagiaires, selon les critères de la norme NFC 18-510 :</li> <li>• Evaluation théorique (QCM)</li> <li>• Evaluation pratique : réaliser plusieurs mises en situation suivant les compétences demandées en fonction des opérations confiées décrites sur la norme NFC 18-510</li> </ul>

	<p><b><u>Evaluation de l'action de formation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants.</li> </ul> <p><b><u>Remarque</u></b> : certains chapitres peuvent être développés en fonction des risques spécifiques liés à l'activité et aux installations électriques du stagiaire.</p>
Modalités pédagogiques	Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.
Moyens et supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil informatique + Vidéoprojecteur</li> <li>- WIFI Gratuit pour les stagiaires souhaitant accéder à internet</li> <li>- Coffret électrique mobile + matériels électriques de présentation</li> <li>- Outils (VAT+ EPI) d'électricien conforme à la NFC18-510</li> <li>- Livret de formation fourni aux stagiaires</li> </ul>
Accessibilité	<p>Formation accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.</p>
Durée de la formation et horaire de base	<p>14 heures</p> <p>7h par jour soit de 09h à 12h et de 13h à 17h</p>
Information sur la certification	Délivrance d'une attestation de suivi de formation
Profil du formateur	Expérience dans le domaine Risque électrique/carte professionnelle à jour/ formateur spécialisé dans les métiers de la sécurité électrique.
Tarif de la formation	Formation réalisable en inter ou intra-entreprise : Pour le tarif nous consulter
Lieu de la formation	<p>Sud Management</p> <p>Cré@vallée Sud Espace Couture</p> <p>Le carré des Pros – RN21</p> <p>24660 SANILHAC</p>
Formation éligible au CPF	Non
Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	<p>Maeliss NABOULET – assistante administrative</p> <p>113 rue alphée maziéras</p> <p>24000 PERIGUEUX</p> <p>05 53 06 86 47</p> <p>formation@groupe-ass.com</p>



## Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



### Pour apprendre un métier :

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



### Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



### Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



### Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! [www.a2sformation.com](http://www.a2sformation.com)

Retrouvez nous sur les reseaux  
#a2sformation

